

Comme un sou neuf

ON A PU VOIR LES BANQUIERS SE RÉJOUIR BRUYAMMENT DU REFUS DES SUISSSES D'ENTRER EN NÉGOCIATION AVEC L'UNION EUROPÉENNE DANS LE BUT D'UNE FUTURE ADHÉSION. Normal : quand on a le cul sur un tas d'or, on craint les glissements de terrain. Ce qui est plus étonnant, c'est que des personnes qui n'appartiennent « vraiment pas au cercle des gens fréquentant les grands gérants de fortune » aient manifesté une « irritation nette, sans réserve » (1) lors de la publication récente par des députés français d'un rapport qui mettait en avant les manquements de la Suisse en matière de lutte contre les "capitiaux criminels". Des décennies de propagande ont fait leur œuvre et une partie toujours plus jobarde de la population identifie ses intérêts à ceux des milieux financiers : misérable pensée comptable sur l'air d'« à nous les miettes du banquet », mâtinée d'un patriotisme d'autant plus crétin (ils le sont tous!) que les banquiers n'ont que foutre de la populace suisse. Cet état de fait navrant est entretenu par des individus qui jugent, tel Jacques-Simon Eggly, « *inacceptable [l']amalgame perfidement suggéré entre le blanchiment et le secret bancaire* » alors que la Suisse ne fait que défendre « *légitimement sa notion de sphère privée* » (2). Distinguo parfaitement hypocrite qui met en scène une vertueuse Helvétie en prise à de "perfidés" étrangers. Notons que si la vertu suisse est

une fumisterie de première, il est clair que les affrontements autour des paradis fiscaux se situent dans un contexte de concurrence entre états et entre places financières. Plus elle est sourde, aveugle, muette et insensible à la puanteur de l'argent, c'est-à-dire plus elle est respectueuse de la « *notion de sphère privée* », plus une place financière est attractive.

Toutefois, au-delà du cas suisse, une question demeure : dans un monde où l'argent est roi, comment peut-il être sale ? Certains ont la réponse. Ce sont les fameux "petits juges" qui se sont notamment manifestés en 1996 en lançant un appel à la coopération internationale des juges contre la corruption. Ils ont décidé de nettoyer les écuries financières et de rendre leur blancheur immaculée à nos démocraties avancées. Ce combat est, bien évidemment, perdu d'avance. Certes, des scandales occupent un temps la première page des gazettes, des politiciens goûtent pendant quelques jours les joies de la prison, mais les affaires continuent. En combattant l'argent sale, le seul résultat certain que ces juges obtiennent est de laisser croire qu'il peut en exister un propre.

Bien entendu, il n'en est rien : l'argent est l'argent et le seul moyen de s'en faire beaucoup est de l'extorquer. D'ailleurs, par leurs enquêtes, en révélant les rapports entre politiciens, mafias, capitalistes, les juges démontrent

l'unicité du monde de l'argent et le fait qu'il n'existe qu'un seul système dans lequel le faire fructifier. En fait, ne diffèrent que les types de racket et leur rapport avec une légalité toute relative, résultat des impératifs du moment : on peut vendre les armes les plus meurtrières mais on ne peut pas faire du trafic de drogue (3).

On peut voir, dans cette tentative de jouer les zorros du système capitaliste, un exemple du dernier combat que s'est trouvé une partie de la gauche : puisqu'on ne peut plus – ne veut plus ? – s'attaquer au règne du capital, essayons de le rendre éthique, d'en être la conscience. En fait, cette tâche d'éboueurs du capital permet de véritablement laver de tout soupçon l'argent et ceux qui le possèdent : exploiter les travailleurs, en renvoyer des milliers pour accroître ses gains boursiers, piller les ressources naturelles, etc., sont des activités propres si elles sont menées selon des règles... édictées par ceux-là mêmes qui en tirent profit.

G. AMISTA

1. *Le Temps*, 28 février 2001.

2. Id.

3. Rappelons que, par exemple, au XIXe siècle, l'Angleterre se livrait à un fructueux trafic d'opium en direction de la Chine. Trafic qui devait conduire à une guerre déclenchée en 1839 par les Chinois en raison des ravages provoqués par la drogue dans le pays.

S O M M A I R E

Réfugiés et clandestins La solidarité avec les sans-papiers passe par la régularisation de leur situation

Prison Nouvelles méthodes de contrôle dans l'industrie carcérale américaine

SOLIDARITE CONTRE LA GUERRE EN TCHETCHENIE

à l'Usine (ZOO), Place des Volontaires 4, Genève
samedi 7 avril 2001

Conférence sur l'action de solidarité menée à Moscou suivie d'une **grande fête de solidarité** (disco allstyles)
Plus de renseignements dans le prochain numéro. Organisation : DIRECT!

Papiers pour toutes et tous

REFUGIES ET CLANDESTINS • *Le débarquement de 908 naufragés, kurdes pour la plupart, le 17 février dernier sur une plage de la Côte d'Azur, tout comme le procès de Douvres contre le conducteur du camion où 58 Chinois ont été retrouvés morts asphyxiés en juin dernier, ont relancé le débat sur l'immigration clandestine et le droit d'asile. A l'heure actuelle, deux discours principaux s'affrontent. Il y a d'un côté ceux qui prétendent que l'identité occidentale est menacée par une invasion étrangère. De l'autre, ceux qui affirment que l'Europe a besoin de main-d'œuvre (des cerveaux surtout) et qu'il faut planifier une immigration contrôlée.*

Le premier courant regroupe évidemment les racistes notoires et les xénophobes à la Blocher, mais aussi du beau linge comme l'épouse du président de la Généralité de Catalogne qui a affirmé récemment que les immigrés « *essaient constamment d'imposer leurs coutumes et leur religion* » et s'est plainte du fait que « *peut-être dans dix ans les églises romanes ne seront plus à rien, contrairement aux mosquées* » (1). A la rengaine, qui prétend « *qu'on n'est plus chez nous* » s'ajoute souvent l'adage suivant lequel « *on ne peut pas accueillir toute la misère du monde* ». Certaines « *bonnes âmes* » prétendent aussi que la politique soi-disant « *laxiste* » envers les immigrés et les réfugiés provoquerait un appel d'air dans les pays d'origine qui favoriserait le trafic d'êtres humains. La lutte contre le trafic de drogue a déjà démontré l'absurdité d'une telle théorie. En interdisant, en pourchassant, on rend ce commerce plus lucratif. C'est la politique de criminalisation de l'immigration qui fait augmenter son prix et ses dangers. Ce sont les contrôles systématiques aux frontières, les visas presque impossibles à obtenir, etc, qui donnent de l'ouvrage aux passeurs professionnels, aux usuriers des pays d'origine et autres mafias qui exploitent les candidats au voyage. On a systématiquement sous-estimé le prix monétaire et humain que des gens sans avenir et/ou persécutés (2) sont prêts à payer pour fuir leur pays d'origine. Sinon, comment expliquer, par exemple, que des femmes sur le point d'accoucher soient prêtes à traverser la Méditerranée sur des embarcations de fortune ?

En 1997, le nombre des immigrés sans-papiers était évalué en Suisse à 150 000. Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour dire que ce chiffre a beaucoup augmenté. A Genève, le responsable du Cycle d'orientation constate que le nombre d'enfants sans-papiers inscrits dans les écoles avoisine le millier. Il est clair que ces enfants ne sont que la pointe de l'iceberg. A Lausanne, les clandestins sont estimés à 5000 personnes. Dans cette ville, la municipalité a décidé de mettre sur pied un groupe de travail pour étudier cette réalité, groupe auquel la police sera associée. Nos

autorités veulent avoir le phénomène sous contrôle. Elles s'apprennent à gérer la clandestinité dans la plus complète hypocrisie. Car au niveau fédéral, le gouvernement continue de mener la politique la plus restrictive possible en matière d'immigration.

Personne n'est en mesure de savoir quand, en Suisse, le discours moderniste parviendra à se faire entendre. Pourtant au niveau européen des politiciens remettent en question le principe de l'immigration-zéro qui a prévalu ces 25 dernières années. Récemment, Romano Prodi, le président de la Commission européenne, a affirmé que les Quinze vont devoir « *combler rapidement un déficit de 1,6 million d'emplois qualifiés pour devenir la première économie mondiale, alors que pour le moment ce sont les Etats-Unis qui attirent les cerveaux* » (3). En Suisse même, certains admettent qu'avec l'entrée en retraite de la génération du baby-boom, ce sont des centaines de milliers de personnes qui vont manquer à l'économie ces prochaines années. Les libéraux qui vantent les mérites de l'ouverture des frontières aux capitaux et aux marchandises vont-ils sérieusement lutter pour la libre circulation des personnes ? Certainement pas. Ils veulent pouvoir choisir la main-d'œuvre qui les intéresse, ces « *cerveaux* » qu'on n'a ainsi pas besoin de former dans nos écoles - que les pays pauvres nous subventionnent dans ce domaine ! En revanche, pour le tout venant, l'insécurité risque de rester de rigueur encore longtemps. Et pensons à l'absurdité qui consiste à expulser des demandeurs d'asile déboutés alors qu'ils sont bien intégrés et qu'ils ont un travail.

Nous ignorons si les politiciens ont une stratégie planifiée, mais la politique actuelle n'est pas perdue

pour tout le monde. Les clandestins sont corvéables à merci. Contraints d'accepter de très bas salaires, ils font concurrence à la frange la plus fragile des salariés suisses et immigrés légaux, permettant ainsi une baisse globale du prix de la main-d'œuvre peu ou pas qualifiée, et ce pour le plus grand bénéfice d'une partie du patronat et de l'Etat. Les clandestins de plus en plus nombreuses qui gardent des enfants ou s'occupent de personnes âgées permettent de faire des économies budgétaires de crèches, d'EMS...

C'est seulement s'ils/elles ont des droits que les immigrés peuvent se défendre et lutter contre la surexploitation qu'ils/elles subissent actuellement dans notre pays. Même si cela peut paraître utopique à l'heure où la droite nationaliste a le vent en poupe, il nous faut exiger, non pas une gestion rationnelle de l'immigration comme le demandent les technocrates modernistes, mais la légalisation de tous les sans-papiers. C'est seulement en arrêtant de nous laisser diviser entre Suisses et étrangers, entre légaux et clandestins qu'il nous sera possible d'affronter avec une certaine efficacité ceux qui nous dominent et nous exploitent.

M. ARGERY

1. *Courrier International*, 1er mars 2001
2. En théorie les personnes persécutées à cause de leur origine ethnique, leur appartenance religieuse ou leurs idées politiques bénéficient du droit d'asile. En pratique, depuis des lustres, les politiciens occidentaux, à commencer par "notre" Ruth Metzler, prétendent que la majorité de celles et ceux qui légitimement auraient droit à l'asile sont des « *faux réfugiés* » qui cherchent du travail. Tout en pensant qu'il faut défendre le droit d'asile aujourd'hui bafoué, nous refusons de faire le tri entre victimes politiques et victimes de la misère.
3. *Le Temps*, 26 février 2001

Courrier des lecteurs

Nous reproduisons ci-dessous la lettre ouverte que Camille Rimaz a fait parvenir au président de la Confédération suisse. Victime d'une lourde injustice, et en butte aux tracasseries d'une administration aussi inhumaine que tâtilonne, Camille a engagé une lutte méritoire contre une loi inique qui fait que chaque handicapé alimente, malgré lui, les caisses de l'armée. Il va sans dire que nous appuyons fermement Camille dans son combat.

LA RÉDACTION

Monsieur le Président,

Je m'appelle Camille, j'ai 23 ans et je suis handicapé. Je souffre depuis ma naissance du syndrome de Noonan (petite taille, problème cardiaque, mauvaise vue, malformations...). Je perçois des indemnités journalières de l'assurance invalidité (AI) pour ma formation. Lors du recrutement, j'ai été déclaré inapte au service militaire. Maintenant on veut me faire payer une taxe d'exemption militaire. J'ai décidé de ne pas la payer car je trouve cette mesure injuste. Je n'ai pas demandé d'être jeté hors de l'armée, on m'a mis à la porte.

Déroulement des diverses correspondances :

En mars 1999 je recevais un bulletin de versement pour payer ma taxe d'exemption militaire de 1998. J'ai immédiatement engagé un recours auprès de l'AI, cette démarche a duré plusieurs mois et la réponse fut négative.

Le 7 novembre 2000 je recevais la confirmation de la taxe d'exemption, j'ai alors pris rendez-vous avec M. Imhof, directeur du service de taxation à Genève. L'issue du rendez-vous, au 15 décembre 2000, fut négative.

Le 31 janvier 2001, sentant l'échéance de paiement arriver, j'ai pris la décision d'écrire à M. Imhof. Sa réponse datée du 5 février de cette année a une fois de plus été négative. Le 8 février, je recevais un rappel pour ne pas avoir payé la taxe. Il me reste maintenant moins de deux semaines avant de recevoir un 2e rappel, payant cette fois-ci. Dans sa réponse du 5 février, M. Imhof me signifie que j'ai "de la chance d'être handicapé", car cela m'évite de faire l'armée. Je lui cède volontiers mon handicap avec toutes les remarques désobligeantes qui vont avec. Mais comme cela est impossible, j'aimerais juste ne plus avoir à payer cette taxe qui est discriminatoire.

Je m'adresse à vous dans ce sens, pour vous demander d'agir en ma faveur et de celle de tous les handicapés, afin qu'une telle injustice soit mise au placard dans le XXIe siècle.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, je vous adresse, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

CAMILLE RIMAZ

Appels à solidarité

• Il y a une année, la Compagnie *Paradores de Turismo de Espana* renvoyait Miguel Garcia, un travailleur du Parador à Grenade après l'avoir accusé d'être « *déloyal envers la compagnie* ». Cette accusation malveillante dissimulait la persécution et la répression de la direction du Parador à l'encontre du travailleur renvoyé. Les dirigeants de la compagnie tentaient de faire un exemple en s'attaquant à un travailleur qui s'élevait fréquemment contre les violations des droits des travailleurs par la direction. Le travailleur licencié avait entrepris une grève de la faim afin de voir ses droits syndicaux respectés et d'obte-

nir sa réintégration.

Une année plus tard, bien que son bon droit ait été reconnu, il n'est toujours pas réadmis au Parador. Miguel est à nouveau récemment entré en grève de la faim, mais il a dû cesser en raison des graves risques qu'il encourrait.

En solidarité avec lui et pour sa réintégration immédiate :

- envoyer des fax de protestation à la direction de l'hôtel et à l'office du tourisme espagnol (texte et n° de fax à disposition à notre secrétariat) ;
 - boycotter la chaîne d'hôtel PARADOR.
- D'APRÈS UN COMMUNIQUÉ DE LA CNT/AIT ESPAGNOLE.

• « *Dans les associations d'environnement aussi, il y a des petits patrons dégueulasses ! Les associations d'environnement, vous croyez que ce n'est qu'une ambiance sympa, conscience militante et engagement désintéressé ? Détrompez-vous, [ce sont] des entreprises comme les autres, avec des patrons comme les autres. Si ce n'est pas le profit qui les motive, c'est le pouvoir et la position sociale que cela leur assure. [Ils trouvent] l'occasion de se faire mousser en société, et se sentent vite l'âme de petits tyrannaux prêts à faire suer le burnous aux salariés attirés par l'engagement en faveur de l'environnement* ». Cet extrait d'un tract de la CNT-AIT campe bien le décor. En juillet 2000, Jean-Louis Bosc est viré

de la CLAPE-LR, ONG environnementale de Montpellier, dans laquelle il travaille depuis 1984. S'opposant à des dirigeants qui utilisent l'ONG à des fins personnelles, il a subi pressions et harcèlement avant son licenciement. Désirant le respect de ses droits, il n'a pas cessé de diffuser tracts et affiches. La CLAPE-LR ayant porté plainte contre lui, le 13 février 2001, Jean-Louis a été arrêté, placé en garde à vue, et son domicile a été perquisitionné. C'est une atteinte intolérable aux libertés syndicales.

Pour manifester sa solidarité à Jean-Louis, écrire au juge chargé de l'affaire (texte et adresse à disposition à notre secrétariat).

D'APRÈS UN COMMUNIQUÉ DE LA CNT/AIT FRANÇAISE.

Manifestation contre la répression Lausanne, samedi 17 mars, 14h00, Place de la Palud

A Lausanne, depuis une année, rares sont les manifs qui n'ont pas été confrontées à la répression policière. Différentes personnes ont été inculpées, amendées, convoquées par la police suite à la Critical mass, à la Street party, lors de l'occupation du squat de la Cité, du Tour de France... A cela s'ajoute la répression que subit l'affichage non-commercial. Souvent la police dit avoir formellement identifié des personnes qui n'étaient même pas présentes. Une fois entré dans le collimateur, il semble que l'on ait droit à une sorte d'abonnement. Un moyen d'intimider les gens et le mouvement dans son ensemble.

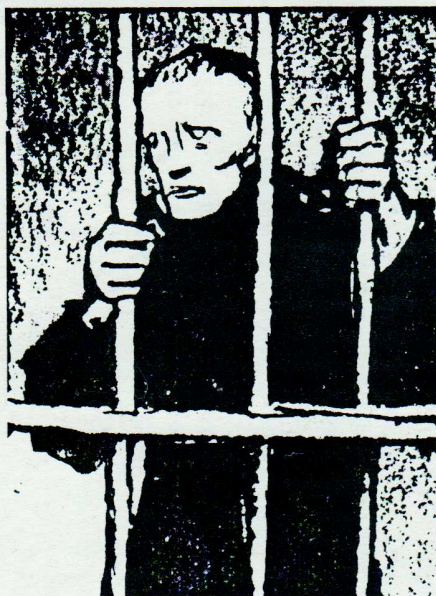
D'APRÈS UN TRACT DU COLLECTIF DE SOLIDARITÉ AVEC LES PRATIQUES ET MOUVEMENTS ALTERNATIFS - GROUPE ANTI-RÉPRESSION

Industrie carcérale aux USA

PRISON • Arrêté en 1970, pour le meurtre présumé de deux flics, Marshall « Eddie » Conway, ancien dirigeant des Black Panthers de Baltimore, fut condamné à perpétuité et incarcéré au pénitencier de l'État du Maryland. Son inculpation, en l'absence de preuves matérielles, semble avoir fait partie de la campagne secrète de l'État américain lancée à la fin des années 60 pour détruire les Panthères Noires. Depuis 30 ans, Eddie n'a cessé de se battre depuis sa prison (1). Dans une interview récente (1999), il réaffirme la nécessité d'une « résistance critique au complexe carcéro-industriel américain » : « La tendance aux États-Unis est d'utiliser ce que j'appelle le "complexe carcéro-industriel" comme méthode de génocide contre tous les gens de couleur. C'est donc une question critique que de résister à l'expansion de ce système. Il y a actuellement plus de deux millions de personnes enfermées et des millions soumises à un contrôle judiciaire. C'est la même méthode que celle utilisée en Allemagne dans les années 30. [...] Nous devons organiser à l'intérieur et à l'extérieur un mouvement anti-complexe carcéro-industriel pour enrayer sa croissance. Le complexe carcéro-industriel ainsi que l'épidémie de drogue sont les deux moyens utilisés pour saper le développement de mouvements en faveur du changement. » Dans « Les nouvelles méthodes de contrôle dans le complexe carcéro-industriel américain » (1998), dont nous donnons ici l'essentiel, Eddie analyse le changement dans la méthode de contrôle des prisonniers et du sens de ce complexe (2).

En avril 1970, quand je suis entré en prison, il y avait, dans le Maryland, sept grandes prisons et moins de 7000 prisonniers. Aujourd'hui, il y a 34 grandes prisons et plus de 23 000 prisonniers dans un État de quatre millions d'habitants. Depuis cette époque, les prisons qui étaient des institutions simples sont devenues des complexes qui ressemblent à des camps de concentration. Alors que les Noirs des ghettos urbains représentent 75 % de la population carcérale du Maryland, plus de 80 % des prisons sont implantées dans des zones rurales blanches. La plupart de ces complexes pénitentiaires sont situés à plus de 150 km des grandes villes et donc des familles et des organisations de soutien des détenus. Au cours de la même période, la population carcérale féminine a triplé dans l'État et l'extension des prisons pour femmes se poursuit. La plupart des nouvelles prisons construites depuis vingt ans l'ont été dans des zones rurales frappées par la crise où la disparition des emplois d'ouvriers a transformé les mentalités des populations. Dans les années 70, aucune région du Maryland ne voulait de prison à proximité. Mais quand les usines ont commencé à déménager ou à fermer, on a assisté à une concurrence féroce entre les régions pour obtenir la construction de prisons. Les prisons offraient en effet des emplois de gardiens aux ouvriers devenus chômeurs. Aucun emploi ne fut jamais créé dans les grandes villes, dont les chômeurs devinrent rapidement les prisonniers qui remplirent les nouvelles prisons.

Au cours de cette période, on a aussi observé un changement de la



méthode de contrôle des prisonniers. En 1970, le principal outil de contrôle de la population carcérale était la force physique. Cette situation entraînait de nombreux conflits entre détenus et gardiens. Aujourd'hui, les principaux outils de contrôle sont les drogues illicites (visibles et occultées) et les gadgets électroniques comme les postes de télé, radios, téléphones, micro-ondes et magnétoscopes. Aujourd'hui, la plupart des conflits opposent les prisonniers entre eux à propos de la drogue ou d'activités liées à la drogue. L'efficacité de ces nouvelles méthodes apparaît clairement dans la disparition des révoltes dans les prisons. Entre le milieu des années 60 et le milieu des années 70, il y a eu de nombreuses révoltes dans les prisons du Maryland. Aujourd'hui, le gros de la population est passif et il n'y a plus

de soulèvements importants.

Dans le même temps, la notion de base gouvernant le système carcéral a également changé. Dans les années 70, cette notion était la réhabilitation. De nos jours, la croissance du complexe carcéro-industriel est guidée par la notion d'entrepôt. Les intérêts bien compris des fournisseurs de marchandises et des utilisateurs de produits des industries d'État ont favorisé le développement d'un véritable empire carcéral, qui est désormais le deuxième employeur de l'État du Maryland ! Non seulement le système ne cesse de s'étendre mais les prisonniers sont détenus de plus en plus longtemps. Les prisonniers sont eux-mêmes devenus un produit lucratif, sans parler du fric gagné grâce au faible coût de leur travail.

EDDIE CONWAY

1.- Le comité qui organise sa défense peut être contacté à Justice for Eddie Conway, POB 39202, Baltimore, Maryland 21202, USA, ou sur Internet : <http://www.ecstruggle.com>

2.- Cet article et son introduction sont parus dans *Oiseau-Tempête* n°7, automne 2000. La traduction et l'introduction sont de GOBELIN.

Editeur responsable Claude Cantini

Tirage 1600 exemplaires

Secrétariat DIRECT! Case postale 2254

CH-1211 Genève 2

Téléphone & fax int+4122 734 29 22

Email direct_ait@tao.ca

CCP DIRECT! 17-574 134-6.

Local 24, rue de Montbrillant, Genève

Internet www.tao.ca/~direct_ait